



Procès-verbal ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MERCREDI 10 JUIN 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 9h, les adhérents de l'association PRESTA Ain & Beaujolais se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social situé au 280 avenue de San Severo à Bourg-en-Bresse (01000)

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres de l'association ont été régulièrement convoqués 15 jours calendaires au moins avant la date de la réunion par l'envoi d'une convocation par courrier électronique ou lettre ordinaire (avis dans deux journaux d'annonces légales départementaux (Eco de l'Ain et Progrès Ain et Rhône).

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Liste des entreprises adhérentes dont le représentant est présent physiquement :

ADAPA MAGINOT - SIGMAE - GYM3RIVIERES - ALTEC - ELODIE COIFFURE - SPEZIA - A&F ASSOCIES - UNION DEPARTEMENTALE CGT - SPORT CONCEPT FRANCE - DEPARTEMENT SOCIAL ET PAYE - VARLET SERVICES - ALIA - ADMR FED DE L'AIN - BOURG GYM

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAINT-POL HUGOO, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 16 des statuts, le bureau de l'assemblée générale est le bureau du conseil d'administration.

Monsieur Rémy TESTARD est secrétaire de séance.

Le président propose les deux scrutateurs ci-après :

- Monsieur Daniel MAGNON
- Madame Anne LABORIER

La feuille de présence, certifiée exacte par le président et les scrutateurs, permet de constater que les adhérents, selon le cas, présents ou représentés possèdent 9151 voix sur un total de 149543 voix. L'assemblée peut valablement délibérer.

- Nombre de voix détenues par les entreprises adhérentes présentes et représentées : 960 voix.
- Nombre de voix détenues par le président : 8191 voix.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence, et la liste des adhérents,
- Un exemplaire du rapport de gestion 2025
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Un exemplaire des statuts de l'association
- Le texte des résolutions

Les pouvoirs des adhérents représentés sont tenus à disposition sous format électronique.

Il précise que les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président rappelle que l'ordre du jour établi par le conseil d'administration est le suivant :

1. Rapport du conseil d'administration sur la gestion et la situation financière de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs,
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions,
6. Questions diverses.

1 - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION ET LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Rapport de gestion

Le président présente les éléments principaux du rapport de gestion qui a été tenu à la disposition des adhérents.

Le président demande à Madame Delphine LE GOFF, directrice, de présenter le rapport d'activité 2025.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le président donne la parole à Monsieur LE LAN, responsable du contrôle de gestion afin de présenter le cadre général des comptes 2025.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

2 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le président donne la parole au CAC, Monsieur Pascal TONNARD pour la présentation de son rapport.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

3 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Après la présentation des comptes 2025, le président soumet au vote la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes, approuve lesdits comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus aux administrateurs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE,

Le président soumet au vote la résolution suivante :

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 252 993 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 € 252 993

Montant Affecté au poste « Autres Réserves » qui est ainsi porté à un montant de € 8 539 153

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE ET APPROBATION DESDITES CONVENTIONS,

Le président donne la parole à Monsieur Pascal TONNARD, Commissaire aux comptes du Cabinet Aindex.
Le commissaire aux comptes présente son rapport sur les conventions réglementées.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est adoptée à l'unanimité, sauf abstentions légales.

6 - QUESTIONS DIVERSES.

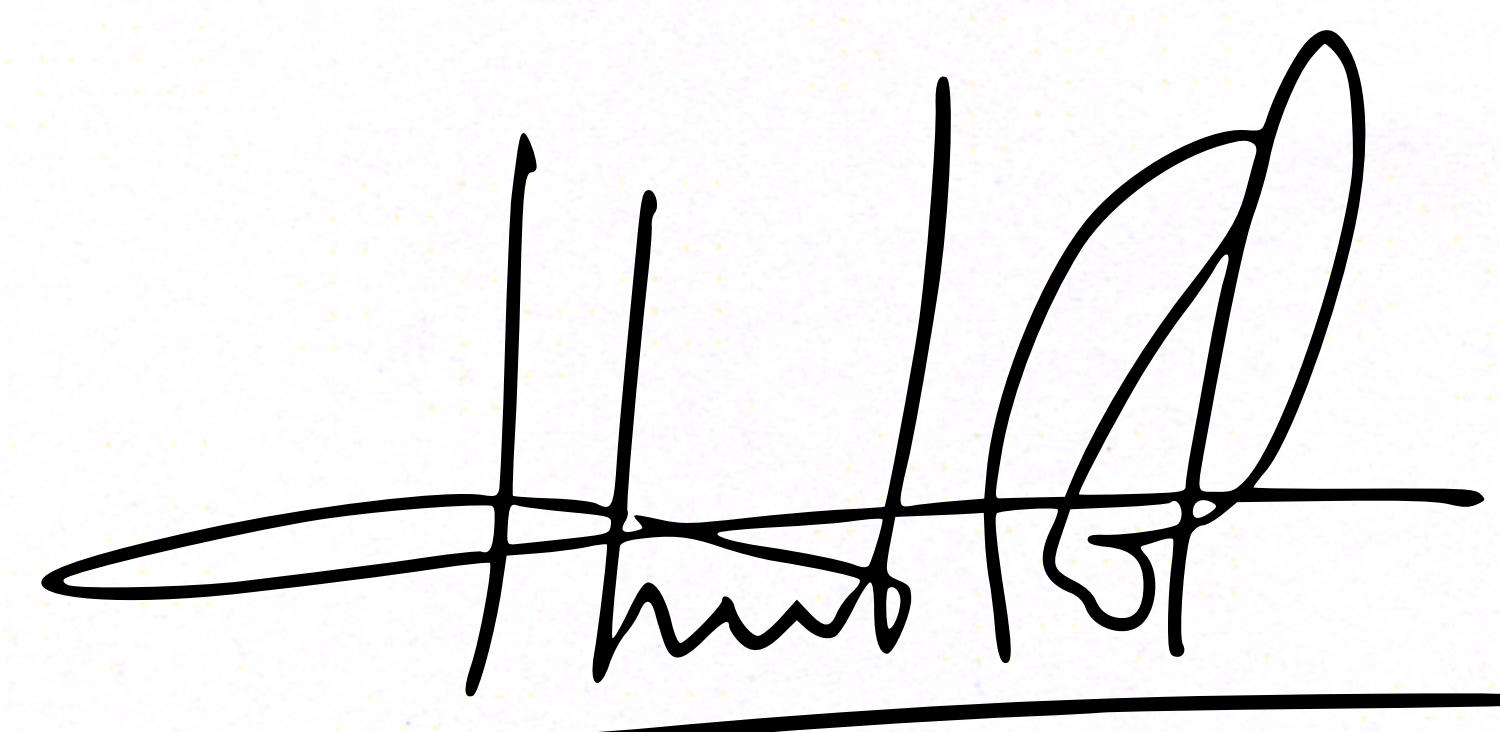
Conformément à l'article 16 des statuts, tout membre a la faculté de poser une question en saisissant le conseil d'administration 10 jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée générale. La question est alors évoquée au point questions diverses de l'ordre du jour.

Aucune question n'ayant été formalisée, l'ordre du jour est épuisé.

Le président remercie l'ensemble des participants et déclare la séance levée à 9h45 .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Le secrétaire
Rémy TESTARD



Le président
Stéphane SAINT-POL HUGOO

Annexes :

Dossier adhérent remis en début de séance comprenant :

- Ordre du jour
- Rapport de gestion
- Rapports du commissaire aux comptes
- Texte des résolutions